

**Sujet :**Enquête publique OUESCO

**Date :**Tue, 17 Dec 2019 18:33:21 +0100 (CET)

**De :**Henri KERAVEC <[henri.keravec@ville-pontlabbe.fr](mailto:henri.keravec@ville-pontlabbe.fr)>

**Répondre à :**Henri KERAVEC <[henri.keravec@ville-pontlabbe.fr](mailto:henri.keravec@ville-pontlabbe.fr)>

**Pour :**[accueil@ville-pontlabbe.fr](mailto:accueil@ville-pontlabbe.fr)

A l'attention de Madame le Commissaire Enquêteur, Enquête Publique OUESCO .

Je donne mon accord à la réalisation des travaux prévus à **l'exception de ceux qui concernent la rivière de Pont l'Abbé, depuis le barrage jusqu'à Moulin Hascoët.**

En effet, une prise d'eau située dans le barrage prive la rivière de tout le débit destiné à la potabilisation . Le fleuve côtier n'est plus qu'un ruisseau et sa capacité d'accueil des migrateurs est très diminuée. Pendant les basses eaux, le Débit Minimum Biologique (DMB) ne peut pas être assuré, ce qui signifie la mort pour les naissances de l'année, puis lentement, la disparition des migrateurs.

Le dossier déposé par l'AAPPMA du Pays Bigouden offre une solution meilleure . En situant la prise d'eau à Moulin Hascoët, la rivière est alimentée par toute son eau. De plus, le débit restitué à l'estuaire n'est que le Débit Réservé, et non plus le DMB, ce qui économise 40 l/s d'eau de la retenue, soit pour les quatre mois secs:  $40 \times 3,6 \times 24 \times 122 = 420\ 000$  mètre cubes d'eau.

Cacher un projet nocif dans un ensemble attractif est source de confusion .

Henri Kéravec

Plobannalec.

Propriétaire de prairies sur la Virgule.